

## Burundi : le FORSC exige le financement de tous les partis politiques

@rib News, 10/04/2011 â€“ Source Xinhuaâ€” Le Forum pour le renforcement de la sociÃ©tÃ© civile (FORSC), une plateforme qui regroupe 144 organisations de la sociÃ©tÃ© civile du Burundi, approuve un projet de loi sur le financement des partis politiques tout en Ã©mettant des critiques sur le choix subjectif des partis Ã© financer. C'est un point "extrÃ©mement important", selon Pacifique Nininahazwe, dÃ©lÃ©guÃ© gÃ©nÃ©ral du FORSC. "Cette loi considÃ©re qu'aujourd'hui seuls les partis se trouvant dans les institutions pourront Ã©tre financÃ©s et nous trouvons que cela ne tient pas en compte le contexte du pays, un contexte particulier oÃ¹ il y a des partis qui reprÃ©sentent une opinion non moins importante de la population mais qui ne sont pas reprÃ©sentÃ©s dans les institutions compte tenu de ce qui s'est passÃ© dans le processus Ã©lectoral", a-t-il relevÃ©.

Il souhaite voir des mÃ©canismes qui permettent de financer "les partis qui ont un certain poids mais qui ne sont pas aujourd'hui dans les institutions". Selon M. Nininahazwe, le FORSC propose aussi l'Ã©tablissement d'un "organe indÃ©pendant qui agrÃ©ge et gÃ©re les partis politiques et qui ne soit pas dans les mains d'un parti". "Nous avons trouvÃ© que cette loi donne beaucoup de pouvoir au ministÃ©re de l'IntÃ©rieur alors que jusqu'ici le ministre de l'IntÃ©rieur provient d'une tendance politique" a-t-il affirmÃ©, estimant qu'un organe gÃ©rant les partis contrÃ©lÃ© par un parti risque de favoriser la tendance politique de ce parti "au dÃ©triment de ses concurrents". Un autre article qui inquiÃ©te le FORSC est relatif Ã© la libertÃ© de coalition que le projet de loi semble restreindre. "L'article 8 de ce projet de loi tend Ã© limiter la libertÃ© de coalition des partis politiques Ã© la seule pÃ©riode Ã©lectorale. Nous pensons qu'Ã© n'importe quel moment les partis politiques qui le veulent peuvent s'associer", suggÃ©re le dÃ©lÃ©guÃ© gÃ©nÃ©ral du FORSC.